

## Parc

*Le parc est situé au Nord du bâtiment 10 (le château).*

*Il est situé sur la parcelle AW 236.*

*Depuis le chemin communal n°6 (dit de l'Hermitage) un petit chemin longeant la parcelle AW 235 permet l'accès en voiture à une aire de stationnement située dans le parc.*

*A l'entrée du chemin, à proximité du chemin communal, se trouve une réserve d'eau incendie de 120 m<sup>3</sup> en citerne souple.*

*En poursuivant, le chemin arrive sur le côté Sud-Ouest du parc : un petit sentier côté Ouest permet de rejoindre l'arrière du bâtiment 7 (la cave et le jardin du restaurant), au Sud un portail avec grille métallique donne accès au jardin « Cour de la Tour » et à l'Est le chemin rejoint l'arrière du château et une aire de stationnement.*

*L'aire de stationnement est située sur le côté Ouest du parc, légèrement surélevée par rapport au reste du parc et séparée de celui-ci par une haie de cyprès dont certaines des branches, greffées entre elles, forment des voutes.*

*La partie avant du parc est entretenue, avec des haies de buis perpendiculaires à la façade arrière du château.*

*Des pelouses sont présentes ainsi que quelques arbres.*

*La partie arrière est arborée, il y a des allées, mais cette partie n'est pas entretenue.*

*Le parc est séparé sur son arrière de la parcelle AW 125 par un ruisseau ; un grillage sommaire est érigé avant le ruisseau.*



